

Conditions générales de vente hôtel – restaurant Le Relais du Chapeau Rouge

33 grande rue Théophile Vénard
79600 Saint Loup Lamairé

Applications

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations fournies par l'établissement.

Toute réservation implique donc de la part du Client l'adhésion entière et sans réserves aux présentes conditions.

Prix

Les tarifs sont exprimés en euros, et s'entendent par personne.

Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés pour les repas de groupe en fonction du nombre de convives prévu lors du devis. Les tarifs applicables sont alors ceux en vigueur le jour de la réalisation de la prestation. Il appartient au client d'apprécier avant la réservation si le prix lui convient en acceptant le devis. Aucune contestation concernant le prix de la prestation ne pourra être prise en considération ultérieurement.

Organisation de la réservation

_ Les réservations peuvent être réalisées et confirmées par téléphone ou par mail à conditions de fournir toutes les garanties demandées.

– Chambres: Les chambres seront mises à disposition des bénéficiaires à partir de 15 h et doivent être libérées le jour du départ à 10h30. Tout dépassement de ce délai pouvant entraîner la facturation d'une nuitée supplémentaire.

– Petit-déjeuner: le client doit annuler le nombre de petit-déjeuner au plus tard la veille, heure limite 23h. Au-delà, l'hôtel se réserve le droit de facturer les petits-déjeuners même s'ils ne sont pas consommés.

– No-show: Les « no-shows » (prestations commandées non annulées) seront facturés sur la base de la totalité du séjour

En cas de long séjour (supérieur à une semaine), une facturation sera établie par semaine.

Délogement

En cas de force majeure, l'établissement se réserve la possibilité de faire héberger totalement ou partiellement les participants dans un hôtel de proximité et de catégorie équivalente pour les prestations de même nature, les frais inhérents au transfert restant à la charge du client. Les clients ne pourront rechercher en paiement d'une quelconque indemnité complémentaire.

Conditions d'annulation

Annulation restaurant

Annulation totale

- En cas de désistement, aucune pénalité ne sera retenue.

Annulation traiteur ou repas de groupe

Annulation totale

- En cas de désistement, 72h avant la prestation aucune pénalité ne sera retenue
- 20% du prix TTC sera exigé en cas d'annulation 48h avant la date de la prestation
- 33% du prix TTC sera exigé en cas d'annulation 24h avant la date de la prestation
- 75% du prix TTC sera exigé en cas d'annulation sera exigé en cas d'annulation le jour même

Annulation partielle

Réduction du nombre de personnes initialement prévu :

Si ce nombre est inférieur à 10%, il n'y a pas de pénalités

A partir de 10%, la totalité des réservations initialement prévue est due.

Annulation hôtel

Le client doit informer l'hôtel au moins 48 heures avant la date d'entrée en cas d'annulation de la réservation. Dans ce cas, aucun frais ne sera retenu sauf en cas de versement d'arrhes qui ne seront pas remboursable.

Le client doit régler intégralement ses frais d'annulation suivant le barème ci-dessous :

- De 48h à 24h avant la date du début de séjour : 25 % du montant TTC de la réservation.
- De 24h à 8h avant la date du début de séjour : 50 % du montant TTC de la réservation.
- non-présentation ou annulation tardive (moins de 8h avant l'arrivée) : 100 % du montant TTC du séjour

Modification en cours de séjour hôtel

Le client doit régler intégralement ses frais de modification de séjour suivant le barème ci-dessous :

- 15 % du montant TTC de la réservation sur le total des nuits annulées.
(sauf en cas de versement d'arrhes qui ne seront pas remboursable.)

Les demandes de modifications peuvent entraîner, le cas échéant, l'application des conditions d'annulation.

Modalité de règlement

Les conditions de règlement du prix se divisent comme suit :

A la fin de toutes prestations par carte bancaire, chèques, tickets restaurants, chèques vacances, espèces ou virement.

En fonction de la durée ou de la période des arrhes à hauteur de 35% du montant du séjour seront exigés.

À la fin de votre séjour, les arrhes seront déduites sur la facture finale, pour la période initialement prévue. Les factures du solde sont payables à réception le jour du départ. Sauf dispositions contraires, aucun délai de paiement n'est accordé. Le règlement des extras (blanchisserie, boissons, téléphone, taxe de séjour...) réclamé aux participants, sera assuré par les participants concernés avant leur départ. A défaut de règlement, la facture sera adressée au client qui s'engage à la régler à la réception.

Tout retard de règlement donnera lieu à la facturation des pénalités de retard égales à 1 fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur sans mise en demeure préalable. une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera appliqué.

Assurance – détérioration – casse – vol

Le client doit assurer la garde de ses biens et matériels. Un coffre-fort en chambre est à sa disposition. Le client devra informer l'établissement de toute dégradation dont il serait à l'origine. Il est responsable de l'ensemble des dommages causés par son intermédiaire et s'engage, en cas de dégradation des lieux mis à disposition, (chambre, espaces communs, jardin, bar, salle de restaurant jardin, salon, sanitaires) à supporter les coûts de remise en état.